

ARRETE DU PRESIDENT

/

2026-AI79

Objet : Arrêté portant délégation de fonction et de signature à Madame Marie CHARRIER-ENNAERT, 3^{ème} vice-présidente.

Le président de la Communauté de communes Vie et Boulogne
24, rue des Landes
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5211-9,

Vu la séance du conseil communautaire du 30 mars 2026, au cours de laquelle Madame Marie CHARRIER-ENNAERT a été élue 3^{ème} vice-présidente ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 30 mars 2026 portant délégation de pouvoirs au président et au Bureau,

Considérant que le président peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents,

ARRETE

Article 1 : Madame Marie CHARRIER-ENNAERT 3^{ème} vice-présidente, est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

- Politique des transports, mobilités, schéma directeur des modes actifs

Article 2 : Délégation permanente est donnée à Madame Marie CHARRIER-ENNAERT à l'effet de signer et prendre au nom du président tous les actes, décisions, conventions, documents, correspondances, engagements et liquidations comptables relevant des domaines de sa délégation de fonction.

Article 3 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée au préfet de la Vendée, au comptable de la Collectivité. Cet arrêté sera publié sur le site internet de la Communauté de communes Vie et Boulogne et notifié à l'intéressé.

Fait au Poiré sur Vie, le 31 mars 2026.



Le président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes 6 allée de l'Île-Gloriette CS 24111 44041 Nantes Cedex dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le

Signature de l'intéressé(e)